

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ATOSTERIL N
- **Code du produit / Formule :** N026
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit dentaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
ATO ZIZINE
103-105 Avenue Beaurepaire
94100 Saint-Maur des Fossés
Téléphone: +33 (0)1 48 89 67 67. Fax: +33 (0)1 48 89 82 54.
msds@ato-zizine.com
www.zizine.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS05

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement :** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium
chlorure de didécyltriméthylammonium
Isotridecaanol, 3-5 EO

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 1)

• **Mentions de danger :**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence :**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers :**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**

• **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

• **Composants dangereux:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Numéro index: 607-428-00-2 RTECS: AH 5075000	éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	chlorure de didécyldiméthylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	2,5-10%
CAS: 69011-36-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55-0000	Isotridecaanol, 3-5 EO ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 7722-88-5 EINECS: 231-767-1 Reg.nr.: 01-2119489794-17-0003	pyrophosphate de tétrasodium	≤2,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

CAS: 67-63-0
EINECS: 200-661-7
Numéro index: 603-117-00-0
RTECS: NT 8050000
Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx

propane-2-ol

Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

(suite de la page 2)

≤2,5%

Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004

agents de surface cationiques

5 - 15%

agents de surface anioniques

< 5%

autres ingrédients : Agents antimicrobiens, solubilisant-complexant, agent anticorrosif, parfum et colorant

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation excessive:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **Température de stockage recommandée:** 0-25°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7722-88-5 pyrophosphate de tétrasodium ($\leq 5\%$)

VME (France) Valeur à long terme: 5 mg/m³

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³
67-63-0 propane-2-ol ($\leq 5\%$)

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
B SSc;

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-63-0 propane-2-ol ($\leq 5\%$)

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 4)

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants :** Gants en caoutchouc
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Piquante
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 10,4+/-1%

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· Point éclair : Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

· Température d'auto inflammation: >400 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.

Densité à 20 °C:	>1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 5)

- **Viscosité:**
- Dynamique:** Non applicable.
- Cinématique:** Non applicable.
- **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :**
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions aux acides forts et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone
Hydrogène

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4090 mg/kg (rat)
------	------	------------------

7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium

Oral	LD50	84 mg/kg (rat)
------	------	----------------

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :**
Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables au-delà de la limite législative exigée.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 6)

· **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

· **Recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHER- CHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)
18 01 00	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3077

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 7)

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (chlorure de didécyl diméthylammonium)

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (didecyl diméthylammonium chloride), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (didecyl diméthylammonium chloride)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· IMDG, IATA



· Class

9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin:

Non

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Code danger:

80

· No EMS:

F-A,S-F

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5 kg

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

9

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2015

Nom du produit: ATOSTERIL N

(suite de la page 8)

• IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ)	5 kg Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (chlorure de didécyldiméthylammonium), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3